

Sommaire :

Page 1 : l'édito

Page 2 : ...et ailleurs aux finances...

au cadastre,.....

La DGFiP...nouveau contexte ? ...

La DGFiP est une grande communauté professionnelle qui exerce ses missions avec un grand sens du service public. Si cet investissement est reconnu, la DGFiP est à tort considérée comme une administration source d'économies perpétuelles pour réduire les déficits publics. Les élections de ce printemps ont désigné de nouveaux responsables pour conduire l'État que nous avons pour mission de servir et dont nous dépendons. En notre qualité de fonctionnaires, nous appliquons les orientations fixées par les responsables élus démocratiquement, avec les moyens que nous alloue la représentation nationale. Toutefois, force est de constater que ces moyens sont en diminution chaque année et que cela va continuer. Le cap fixé pour les années à venir ne nous permet pas d'espérer un quelconque gel des suppressions d'emplois et des dépenses de fonctionnement. Bien au contraire. D'ici 5 ans, 50 000 départs à la retraite dans la fonction publique d'état ne seront pas remplacés. Nul doute que la DGFiP devra contribuer de façon exemplaire comme on nous l'indique chaque année. Dans ce contexte, la CFTC DGFiP rappellera à notre employeur que cette situation conduit à une forte dégradation des conditions de vie au travail génératrice de situations humaines de plus en plus difficiles. En l'absence de réformes de structures profondes et concertées, cette situation est génératrice de risques psychosociaux supplémentaires. La réduction de la force de travail à la DGFiP conduira à la disparition d'un service public physique de proximité au profit d'une administration numérique. Sur ce sujet, le choix a été fait bien qu'une certaine partie de la population risque fort de se sentir exclue. Au-delà de la question des moyens, toutes les ambitions affichées (extension des ouvertures des services publics, implantations des services, renforcement des services publics en ligne, réforme profonde des méthodes de travail, allègement des tâches administratives...) doivent s'inscrire dans le cadre d'un respect des fondements du dialogue social.

L'ASR (Adaptation des Services du Réseau) a donc de beaux jours devant elle. Le mouvement des fusions, rapprochements, centralisations, régionalisations va s'amplifier. Ce phénomène conduira à limiter les possibilités de mobilités choisies et les perspectives de carrières. La CFTC, en tant que partenaire social représentatif, tiendra toute sa place dans l'élaboration des évolutions jugées nécessaires. Sa philosophie est simple : toute évolution doit se faire sur la base du principe gagnant-gagnant, aussi bien pour les agents que pour l'Etat employeur. Au niveau national comme au niveau local, la CFTC a constaté que dans le cadre d'un véritable échange avec notre employeur, cette méthode a déjà fait ses preuves. Elle continuera dans ce sens en plaçant la situation humaine des agents au cœur de son action, sans dogmatisme mais avec pragmatisme. Le pragmatisme ce n'est pas tout accepter. Dans le cadre des prochains chantiers que sont la rémunération au mérite, les recrutements sur contrats ou la mobilité fonctionnelle, la CFTC sera présente pour que le statut de la fonction publique d'Etat demeure un socle garant du respect des valeurs républicaines. De même, la mise en place d'un système de retraite universel devra indéniablement se faire dans le cadre d'un dialogue social apaisé, afin de comprendre et réduire les sources de tensions qui divisent notre pays. Parce qu'elle pense que seul le dialogue peut permettre d'avancer, la CFTC s'est toujours engagée à être autour de la table dès lors que cette volonté de dialogue est partagée. En pesant sur les choix qui sont faits, la CFTC a permis de nombreuses avancées pour chacun d'entre nous. Cette méthode de dialogue social est la bonne, car vous êtes de plus en plus nombreux, à la DGFiP, à rejoindre la CFTC et à lui faire confiance.

La CFTC
DGFiP
en
Régions !!!

n'oubliez pas
de consulter
notre site

[www.cftc-
dgfi.fr](http://www.cftc-dgfi.fr)

page "au plan
local"

Recevez gratuitement les infos de la CFTC DGFiP

Inscrivez-vous sur

<http://www.cftc-dgfi.fr/liste-de-diffusion/>

...et ailleurs aux finances...

Pour la CFTC, l'action sociale de proximité au ministère doit répondre aux besoins exprimés par les agents vis-à-vis de qui l'administration a de plus en plus d'exigences. C'est un facteur permettant aux agents de disposer de bonnes conditions de vie au travail. C'est pourquoi, la CFTC, avec les autres fédérations ministérielles représentatives, a rappelé les nombreuses attentes concernant la restauration : révision à la baisse des tarifs, augmentation conséquente de l'aide aux petites structures de restauration et augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 10 €.

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer Syndicat **CFTC**

Syndicat
CFTC
DGFIP
J'adhère

Au cadastre, retour sur les missions fiscales...

Face à la réduction drastique des moyens humains, aux baisses des dotations budgétaires de l'État au profit des collectivités locales, la DG a l'ambition de réorienter l'activité des géomètres pour améliorer les bases fiscales. Les géomètres ne pouvant se dédoubler, la DG a décidé qu'après les avoir éloignés durant 20 ans des missions fiscales, il fallait aujourd'hui réorienter leur action. Pour la DG, il faut suspendre les levés du bâti pour se consacrer aux travaux fiscaux. Toutefois, afin de conserver les travaux de levé du bâti, la DGFIP exploitera les ortophotographies et à terme la RPCU (Représentation Parcellaire Cadastre Unique). Les géomètres devront participer à la mise à jour de l'assiette pour répondre aux attentes des collectivités locales. La DG veut remettre en place une systématisation des liaisons entre les collectivités et la DGFIP, améliorer la détection de la matière imposable et participer à une véritable politique de contrôle des bases. Pour la CFTC, cette décision conduira à une dégradation de la qualité du plan. En effet, si la technologie s'est développée, elle n'atteint pas encore à ce jour la précision des actions de terrain réalisées aujourd'hui par les géomètres. Cette réorientation nécessitera un plan de formation ambitieux au bénéfice des géomètres qui exprimeront des besoins sur les notions fiscales, que certains ne pratiquent plus depuis un certain temps. Il conviendra également d'intégrer les agents des SIP qui devront traiter les nombreuses données fournies par les géomètres. Pour la CFTC, ce rebasculement sur la mission fiscale ne doit pas être total. La mise à jour du plan et les missions fiscales sont complémentaires et ne doivent pas être réalisées exclusivement l'une de l'autre. A la DGFIP, les géomètres doivent avoir les compétences nécessaires à l'exercice des missions fiscales afin de réaliser des missions variées (plan et fiscales). Ce nouveau cap décidé par la DG doit intégrer l'expression des agents. Comme dans toute réorganisation, la CFTC demande de la pédagogie. Les consignes ne doivent pas être brutales. Elles doivent être expliquées, débattues avec les agents et les cadres. Une fois encore, la gestion purement comptable des effectifs de la DGFIP repose sur les agents qui doivent s'adapter en permanence pour répondre aux mieux aux missions dont la DGFIP a la charge. La faible fiabilité des bases foncières a été dénoncée depuis bien longtemps. Pour la CFTC, la mise à jour et le renforcement de ces données ne doit pas se faire de façon désorganisée, au mépris de la doctrine d'emploi des géomètres, des agents du cadastre, mais dans le cadre d'une véritable restructuration des missions foncières. Encore faudrait-il que l'on donne à la DGFIP assez de moyens pour le faire.

